

Compte-rendu du conseil d'école « le temps des cerises »

Mardi 3 novembre 2020, 18h30

Présents :

Madame Carré, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Bain-de-Bretagne

Monsieur Gallard, maire

Madame Ramage, adjointe enfance et jeunesse.

Mesdames Auffret-Henry, Berre, Chany, Principaud, Demay ;

Messieurs Dekkers, représentants de parents d'élèves

Mesdames Guichard, Marchand, Maloeuvre, Dumontier, Ferchaud, enseignantes,

Monsieur Desbois, enseignant

Madame Gastel, enseignante et directrice de l'école

Madame Herrault, ATSEM, et aide aux devoirs du soir.

Excusés :

Mme Houssais, Mme Chaupitre, Mme Chuillot, M.Libeau, représentants de parents d'élèves.

Tour de table et présentation des personnes présentes.

Rappel de l'ordre du jour.

1/Elections des représentants de parents d'élèves et modalités de vote

L'élection a eu lieu par correspondance la semaine du 5 octobre et s'est clos le vendredi 11 octobre 2020 à 17h.

Ont été élus - titulaires : Mmes Auffret-Henry, Chany, Chuillot, Houssais, Principaud, Demay

M. Dekkers

- suppléants : Mmes Berre et Chaupitre, M.Libeau

Tous les parents d'élèves élus sont conviés aux réunions du conseil d'école si cela est sanitaire possible. En cas de vote, seulement 7 voix pour les parents d'élèves (titulaires).

L'élection en chiffres pour cette année : 87 votants pour 178 inscrits soit 49% de votants. (contre 32% l'année dernière quand le vote était tenu avec un bureau de vote)

2/ Bilan de la rentrée

Plusieurs enseignants remplacés en ce début d'année suite à des soucis médicaux. Mme Berthe devrait reprendre sa classe dans le courant de l'année, pas avant février.

Une rentrée avec un effectif total de 124 élèves répartis sur 7 classes.

Effectifs de l'école

Rentrée 2020

Classe/enseignante	Niveau de classe	Effectifs classe	Total
Yannick Desbois (classe de Valérie Sollier-Guesdon)	TPS-PS-MS-GS (4 +3+6+7)	20 élèves	40 élèves en cycle 1 (maternelle)
Pauline Maloeuvre	TPS-PS-MS-GS (2 +4+6+8)	20 élèves	
Marion Ferchaud	CP	20 élèves	51 élèves en cycle 2
Marie-Anne Marchand (classe de Sophie Berthe)	CE1	13 élèves	
Marianne Gastel Emilie Quimbert (le vendredi)	CE2	18 élèves	
Irène Dumontier	CM1-CM2 (6 + 11)	17 élèves	33 élèves en cycle 3
Hélène Guichard	CM1-CM2 (6 + 10)	16 élèves	
			124 élèves au total

Des effectifs très légers qui sont une grande chance pour les élèves. La classe qui devait fermer ne l'a pas été suite à l'annonce de la non fermeture des écoles rurales proposée par le ministre durant le confinement. Ce ne sera certainement pas le cas cette année. Nous sommes en position de fermer une, voire deux classes.

Les constructions du nouveau lotissement sont en cours, les premiers effets pour l'école se feront sans doute sentir en septembre 2021.

3/point sanitaire-COVID

- Évènement précédent la semaine avant les vacances :

Un personnel de l'école a été testé positif le mardi 13 octobre. La quasi-totalité de l'équipe enseignante avait partagé un repas la semaine précédente (pièce aérée mais pas très grande). Dès que nous l'avons su, nous avons contacté l'ARS en établissant une liste des cas contacts (les autres personnels de l'école). Cette liste a été validée par l'ARS le mercredi soir. Entre temps, l'inspection avait organisé les remplacements.

Dès que les tests sont revenus négatifs, et sans symptôme, les personnels ont pu reprendre le travail. Pour certains, les vacances avaient déjà commencé.

C'est l'ARS qui détermine la liste définitive des cas contacts. Les élèves n'ont pas été considérés cas à risque. Certains enseignants avaient informé leur classe de leur possible absence le jeudi suivant. Il a fallu attendre 24h que l'ARS confirme que les personnels étaient considérés cas contact pour avertir les parents. Cette attente a été longue pour les parents qui attendaient une information claire.


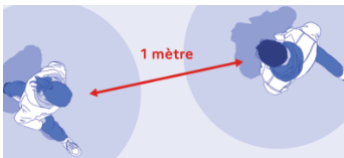



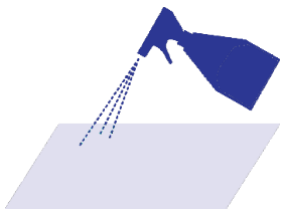
Un mail avec une première explication aurait été souhaité plus rapidement.

Rappel des règles de contacts à risque et du protocole sanitaire :

- Un élève n'est pas considéré cas contact à risque si l'enseignant est testé positif du fait du port des masques.
- De même, un enseignant ne sera pas considéré contact à risque si un élève de sa classe est atteint de la Covid. Il faudra pour cela 3 cas dans la même classe (hors fratries ou élèves vivant dans le même foyer). Dans ce cas, tous les élèves de la classe seront cas contact à risque.
- Choix de l'école avant novembre : considérer comme un seul groupe 2 ou 3 classes ensemble (celles qui ont la même cour de récréation). Ainsi, possibilité de faire des décroissements dans ces niveaux, de partager le même matériel dans une cour de récréation (échasses, cerceaux, vélos...).
- Depuis novembre, choix de garder uniquement les CM comme un seul groupe pour permettre les décroissements en anglais. Pour toutes les autres classes, on ne considère qu'un seul groupe par classe.
- Les sorties piscine avaient été revues pour que les cycles restent ensemble. Cela demande malheureusement qu'on ne prenne pas les GS cette année à la piscine. Nous ne savons pas encore comment cela se passera en décembre. Pour le moment, les piscines sont encore ouvertes aux scolaires.
- Nettoyage des mains des élèves à l'entrée dans l'école, avant et après les récréations, au retour à la maison (à faire au domicile), et à chaque passage au toilette ou enfant qui se mouche. Généralement, savon le plus possible. Parfois gel (enfant qui éternue en classe dans ses mains).
- Attestation sur l'honneur des parents quand ils remettent leur enfant à l'école après qu'il ait présenté des signes évocateurs de la covid disant que ce retour à l'école a été conditionné par un test PCR négatif ou un non-lieu du médecin.
- Les parents demandent de prendre en compte les élèves qui sont à risque dans les classes (ou dont les parents sont à risque) afin qu'ils soient prévenus rapidement si un cas de covid était confirmé dans la classe.
- Inquiétude du corps enseignant : comment faire si un enseignant ne peut pas prendre sa classe un matin (lui-même malade ou autre raison) :

Nouvelle information qui n'était pas d'actualité le jour du conseil d'école : il serait possible de répartir les élèves dans une autre classe, mais en tenant bien le compte des élèves présents ensemble ce jour-là pour pouvoir tracer une éventuelle contamination.

Protocole sanitaire écoles Novembre 2020

 <p style="text-align: center;">Toux Fièvre</p>	<p>Parents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la température avant le départ pour l'école. - Ne pas mettre son enfant si température > 38° ou en cas de symptômes (survenue brutale d'un ou plusieurs des signes : infection respiratoire aiguë avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexpliquée, douleur musculaire inexpliquée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée, altération de l'état général. Une rhinite seule n'est pas considérée comme un symptôme évocateur de Covid-19) - Les élèves ayant un test positif ou dont un membre du foyer est testé positivement ou identifiés comme contacts à risques ne doivent pas se rendre à l'école. - Il faut informer la direction de l'école.
	<p>Distanciation physique</p> <p>Maternelle : Entre les élèves de groupes différents.</p> <p>Elémentaire (CP au CM2) : distanciation d'un mètre lorsqu'elle est possible à l'intérieur. Organisation pour rechercher la plus grande distance possible entre élèves.</p>
	<p>Gestes barrières</p> <p>Lavage des mains :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Arrivée à l'école 2. Avant et après les récréations 3. Avant et après les repas 4. Après le passage aux toilettes 5. Le soir en arrivant chez soi <p>Autres gestes (mouchoir à usage unique, tousser dans son coude...).</p>
	<p>Masques</p> <p>Maternelle : proscrit</p> <p>Elémentaire : port de masque « grand public » à partir du CP. Les parents fournissent les masques et de quoi les stocker.</p>
	<p>Limitation du brassage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les croisements entre élèves de groupes différents - Récréations par groupes ou en classe - Distance d'un mètre à la cantine (entre groupes)
	<p>Nettoyage et désinfection</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sols, bureaux, matériel collectif : au moins une fois par jour - Surfaces fréquemment touchées (poignées, rampes) : plusieurs fois par jour - Tables de cantine : après chaque service - Structures extérieures : désinfecter ou attendre 12h après usage - Ventilation des locaux (15 min toutes les 2 h) <ul style="list-style-type: none"> - Avant l'arrivée des élèves - Pendant les récréations - Pendant le déjeuner et le nettoyage des locaux

En savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/covid19-ouverture-des-ecoles-modalites-pratiques-et-protocole-sanitaire-305467>

4/projets de l'année

- **Projet APC** : Activités pédagogiques complémentaires :
 - Par les enseignantes, le soir entre 16h30 et 17h30 ou bien le midi entre 13h et 13h35.
 - Par petits groupes pour aider au mieux
 - Aide pour des élèves qui présentent des difficultés scolaires en mathématiques et en français. Cette aide est plus tournée cette année envers les élèves qui auraient souffert du confinement d'un point de vue pédagogique.
 - activités en lien avec le projet d'école : la lecture, l'acquisition de vocabulaire général et spatial, le passage par le numérique, les débats avec les délégués...
 - Ces temps ne sont pas obligatoires. Ils sont proposés aux familles par les enseignants.

Demande de la municipalité : qu'un élève ne soit pas privé d'activités périscolaires (quand celles-ci seront possibles) à cause d'un temps d'APC. En effet, la mairie souhaite mettre en place des activités gratuites sur le temps du midi pour les élèves allant à la cantine (dès que la situation sanitaire le permettra, pour les élèves de cycle 2 et 3).

Il y aura encore des activités le soir, mais plus réduites.

- **Projet autour de l'environnement à continuer à la suite de l'année précédente.**
 - soirée « Objectif zéro déchet » annulée en début d'année pour cause sanitaire.
 - Action « nettoyer la nature » menée classe par classe tout au long de l'année sur la commune pour sensibiliser les élèves à la problématique des déchets jetés sur la voie publique.
 - Animations autour de la "Qualité de l'eau et Biodiversité" avec Eau et Rivière de Bretagne pour les CE2 et autour de l'"Agriculture et l'Alimentation" avec Agrobio35 pour les CM.
 - autres actions à réfléchir avec le conseil des délégués.

- **Projet autour des valeurs de la République, de la liberté d'expression.**

Réflexions menées après les attentats d'octobre. L'école doit permettre à nos élèves de grandir pour devenir des adultes libres, capables de faire des choix et de respecter les autres.

En CM, la brigade d'intervention de la délinquance juvénile interviendra pour parler du cyber harcèlement et des dangers d'internet.

Vivre ensemble,

un travail engagé dans l'école depuis plusieurs années.

Rappel de ce qui a été mis en place :

Conseils de délégués avec élection de délégués dès le CP.

Sujets abordés :

- **La gestion des conflits**, notamment en récréation avec la mise en place d'outils :

Vocabulaire des émotions pour mieux s'exprimer, messages clairs, mise en place de règles communes, banc de l'amitié, ...
- **Le sommeil** : réalisation d'affiches
- **Les écrans** : journée sans écran avec une soirée parents/enfants/enseignants
- **Le bien-être à l'école** pour lutter contre le harcèlement : sondage, réflexions, travail non achevé

- **La protection de l'environnement** entamé en 2019-2020 : soirée parents/enfants/enseignants, récolte de déchets, sensibilisation, poubelle à papier, ...

Toutes ces actions sont travaillées avec un aller-retour permanent entre les classes et les conseils de délégués. **Des conseils de vie de classe** sont organisés dans les classes.

Pour beaucoup de ces actions, nous travaillons en étroite **collaboration** avec la mairie, en particulier la responsable enfance jeunesse. Des projets ont été réalisés avec l'espace jeunes et le conseil jeunesse.

Pour cette année

Nous souhaitons poursuivre le travail sur **la protection de l'environnement** et les actions concrètes que les enfants peuvent mettre en place.

Tout le travail sur **le vivre ensemble** se poursuit aussi, encore plus réaffirmé avec les événements tragiques que nous vivons en ce moment...

Nous souhaitons en particulier réfléchir à la notion de **liberté d'expression**. Il nous semble pour cela très important que les élèves disposent d'un **vocabulaire riche** et sachent **argumenter** leur point de vue. Dans ce but, nous réfléchissons à des pistes de travail dans les classes et en lien avec les conseils de délégués.

- Vocabulaire : projet déjà en place avec « **les mots de la semaine** »
- Mise en place de **débats** dans les classes pour développer l'argumentation et l'esprit critique.
- Autres actions auxquelles l'équipe réfléchit...

Nous nous interrogeons, en ces temps de protocole sanitaire, comment bien associer les parents à toutes ces actions. Nous avons commencé avec les soirées organisées les années passées, au cours desquelles, les parents étaient force de proposition pour proposer et animer des ateliers en lien avec le sujet. En effet, c'est important que le trio parents/enseignants/élèves fonctionne ensemble pour une meilleure réussite des projets mis en place.

- **Autres projets**

-escalade pour les CE2 avec l'animateur sportif de l'office des sports. 6 séances qui devaient commencer ce jeudi. En attente du protocole sanitaire. Ce sera peut-être juste décalé d'une semaine si l'activité est toujours possible.

-hockey pour les classes de CM, en mars et avril avec l'office des sports.

- Piscine : regroupement des classes qui le peuvent : CP/CE1/CE2 ensemble les jeudis après-midi du 17 décembre au 25 mars. Reste à voir comment l'organiser en décembre les selon contraintes sanitaires.
- Séjour à la mer pour les CP-CE1-CE2 du 19 au 22 avril au centre Virginie Hériot à Cancale ???.
L'inspection académique nous prévient que les séjours avec nuitées pourraient être annulés selon le contexte sanitaire du moment. Nous souhaitons maintenir ce projet, mais nous verrons en janvier, au moment de constituer le dossier, s'il est possible de le maintenir ou non.
- Le projet d'école sera refait cette année : nous en parlerons au prochain conseil d'école.

Une vente de chocolat sera peut-être relancée à Paques pour aider à financer les actions sportives.

Il est difficile pour les enseignants d'intégrer les parents aux projets de l'école pour le moment, alors qu'un lien entre école et parents devrait justement se renforcer pour avancer ensemble vers les valeurs de respect et d'ouverture à l'autre.

L'association de parents d'élèves lance aussi un appel à tous les parents : l'association ne fonctionne plus qu'avec quelques volontaires. Elle risque de s'éteindre si les autres parents ne donnent pas un peu de leur temps.

3/ Modification et vote du règlement intérieur

Depuis cette rentrée, les horaires de l'école ont changé et permettent des temps d'APC sur la pause méridienne.

→ Modification du règlement à ce sujet.

Lecture de cette partie du règlement.

Les familles qui souhaitent garder leur enfant de 3 ans l'après-midi à la maison pour faire la sieste doivent remplir une demande d'autorisation auprès de la directrice. Ce document est ensuite validé par l'IEN de circonscription.

Ce règlement est adopté par le conseil d'école à l'unanimité pour l'année en cours. (vote à main levée)

Il sera distribué à toutes les familles de l'école pour lecture et signature.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE PUBLIQUE « Le temps des cerises » (Année 2020/2021)

1, rue Julien Théaudière - 35 134 Coësmes - 02 99 47 73 10

12, rue des cerisiers - 35 134 Coësmes- 02 99 47 78 60

mail : ecole.0351752p@ac-rennes.fr

HORAIRES sur les deux sites : lundi, mardi, jeudi, vendredi - Matinées : 8h30 à 11h45
- Après-midis : 13h45 à 16h30

L'école ouvre ses portes 10 minutes avant l'horaire d'entrée en classe. A partir de ce moment, les enfants sont placés sous la responsabilité de l'enseignant de service. En dehors de ces horaires, la responsabilité des parents est engagée. **Les enfants doivent arriver bien à l'heure, les portes de l'école étant fermées à 8h30 le matin et à 13h45 l'après-midi.** Une activité pédagogique complémentaire (APC) est proposée à certains élèves sur la pause méridienne ou après la classe. Un service de garderie est mis en place.

FREQUENTATION SCOLAIRE

Elle est obligatoire **dès l'année des 3 ans**, conformément aux textes législatifs en vigueur. Toute absence, même de courte durée, doit être justifiée par écrit. Les familles doivent impérativement et dans les meilleurs délais en informer l'enseignant de la classe ou le directeur de l'école. Dans le cas contraire, l'école contactera la famille.

Toute absence prévue doit être signalée à l'avance, par écrit daté et signé.

En cas de maladie contagieuse, un certificat médical est exigé pour le retour à l'école. Un enfant ne peut quitter l'école sans autorisation préalable. Le calendrier scolaire doit être respecté dans son intégralité. Toute demande d'absence sur le temps scolaire sera orientée vers l'Inspection Académique.

VIE SCOLAIRE

Les enfants doivent être d'une parfaite correction vis à vis du personnel enseignant, communal ou bénévole intervenant dans l'école. De la même façon, ils doivent respecter leurs camarades (langage, attitudes, respect...).

Le port de signes ou de tenues par lesquels les enfants manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Lorsque l'élève méconnaît l'interdiction, le directeur organise un dialogue entre la famille et l'école avant l'engagement de toute procédure disciplinaire.

La tenue vestimentaire doit respecter une certaine correction.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement le fonctionnement d'une classe ou représente un danger pour ses camarades, des mesures peuvent être prises après avis de l'équipe enseignante élargie à l'équipe éducative.

Lors des récréations, l'accès des classes est interdit sans autorisation.

Les enfants ne doivent pas séjourner dans les toilettes.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'un vêtement ou d'un objet de valeur. Tout objet appartenant à l'école qui est perdu ou abîmé (livre...) devra être remplacé ou remboursé.

A l'école élémentaire, certains objets peuvent être interdits de manière ponctuelle ou définitive en fonction du danger qu'ils peuvent représenter (couteaux, pétards, allumettes, briquets...) ou de la gêne occasionnée (lecteur MP3...). Les téléphones portables sont interdits. En dehors des anniversaires, les bonbons ne sont pas autorisés.

A l'école maternelle, aucun objet extérieur n'est admis (sauf le « doudou »).

Aucune photographie sur temps scolaire ne peut être prise sans l'autorisation préalable de l'enseignant.

HYGIENE

Etre attentif à l'hygiène corporelle.

Il est demandé aux familles d'être vigilantes afin d'éviter la recrudescence de poux. **Il est conseillé d'agir dès le début de l'infestation et d'en avertir l'enseignant.**

Il ne sera délivré aucun médicament à l'école -sauf cas particulier- et aucun médicament ne doit être présent dans les cartables des élèves. **Un enfant malade doit être gardé à la maison.** Il pourra ne pas être accepté à l'école.

ASSURANCES

L'assurance scolaire est vivement conseillée (civile et individuelle), car elle garantit complètement l'enfant sur le trajet et dans la vie scolaire. Lors des sorties en dehors des horaires scolaires, l'assurance devient obligatoire.

RELATIONS PARENTS ENSEIGNANTS

En dehors des réunions de rentrée ou de classe, les enseignants peuvent recevoir les familles sur rendez-vous. Si un problème apparaît (travail, comportement...), ne pas attendre.

Une association de parents d'élèves est constituée. Elle a pour « *ambition principale de renforcer les relations entre tous les parents, tous les professeurs et autres intervenants auprès de l'école et structures afférentes (cantine, garderie...), de créer des liens solides et durables basés sur la confiance et le respect des intérêts des enfants scolarisés à Coësmes* ».

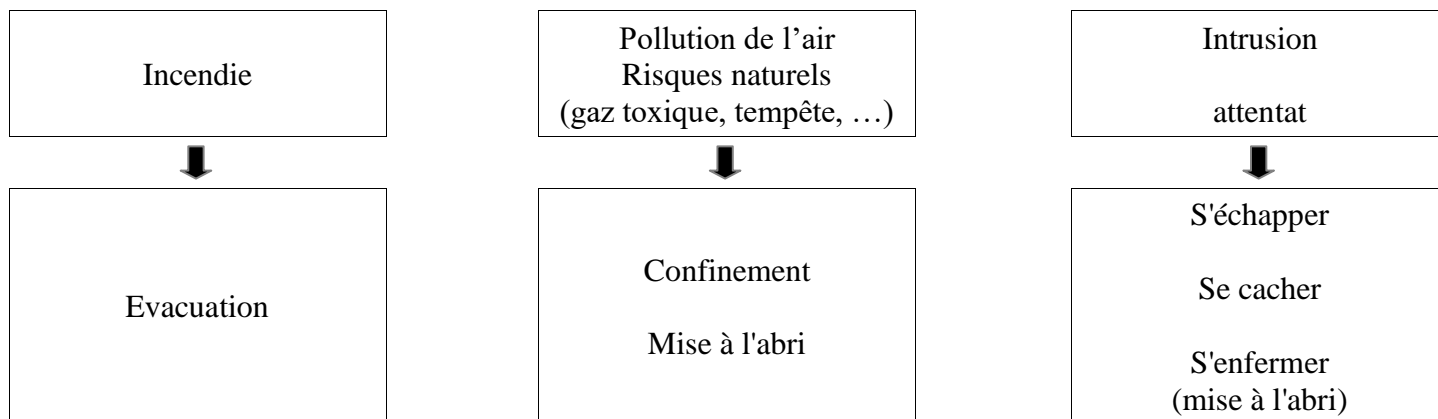
NOM PRENOM..... signature des parents:

Pris connaissance et approuvé le signature de l'élève :
(pour l'élémentaire)

5/ Présentation du PPMS

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est un document rédigé pour l'école qui décrit les conduites à tenir en cas de danger.

Trois grandes catégories d'accidents majeurs



Les risques sont variés, c'est pourquoi plusieurs exercices sont réalisés chaque année.

- 2 exercices « incendie » (dont un en tout début d'année)
- 1 exercice « tempête » ou « risque technologique »
- 1 exercice « intrusion-attentat »

Des exercices du PPMS ont été menés jeudi 9 octobre sur le site des cerisiers (pas encore fait sur le site Théaudière avec notre mise en quarantaine). Ils se sont correctement déroulés. Le personnel et les enfants sont de plus en plus habitués à ces exercices qui sont réalisés deux fois par an.

Ces temps permettent d'observer les éventuelles difficultés qui sont ensuite discutées avec la mairie pour apporter des mesures de sécurité supplémentaires (porte magnétique par exemple, ...)

Prochain conseil d'école : le mardi 9 mars 2021 à 18h30

Compte-rendu rédigé par Mme GASTEL et M.DESBOIS.

Gastel